

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : autorisation@ecrins-parcnational.fr

2

Demandeur (société hélicoptère)	SAF Huez, M. Gilles SARRET	04.76.80.65.49 / 06.08.30.38.90
Aéronef (type couleur immatriculation)	F HPVG B3 bleu/blanc/rouge ou FGSDG BLANC ROUGE	
Bénéficiaire (nom + téléphone)		

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
02 08 18	CHAMPHORENT	LAVEY	3		1	rot personel pour gardienne blesse
02 08 18	st christophe	la selle	1			hors parc
02 08 18	bérarde	sorreiller	3			dont 1 decsente
02 08 18	bérarde	promontoire	4			dont 1 decsente
02 08 18	bérarde	chatelleret	1		1	dont 1 decsente

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

☐ Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° 412 / 2018

Suivi par : C. BOURGEOIS

à Gap, le 30/07 / 2018

Le Directeur,

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE



Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : autorisation@ecrins-parcnational.fr



Demandeur (société hélicoptère)	SAF Huez, M. Gilles SARRET	04.76.80.65.49 / 06.08.30.38.90
Aéronef (type couleur immatriculation)	F HPVG B3 bleu/blanc/rouge ou FGSDG BLANC ROUGE	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	REFUGES	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
02 08 2018	BERARDE	temple ecrins	3			dont 1 descente
02 08 2018	BERARDE	pillatte	3			dont 1 descente
02 08 2018	arsine	aigle	2			
02 08 2018	arsine	pave	1			
02 08 2018	arsine	adelle p	1			dont 1 descente

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

☐ Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° 412 / 2018

Suivi par : C. BOURGEOIS

à Gap, le 30/07 / 2018

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE

COPIE secteurs OISANS/VALBONNAIS
BRIANCONNAIS/VALLOURE